



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 28 février 2023

Le conseil d'administration de l'ANFMC, convoqué par le président national, Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, s'est tenu le lundi 28 février 2023, 14 avenue Pablo Picasso, 92000 à Nanterre.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les remercie de leur participation. La séance est ouverte à 14h10.

Participation :

		Présents	Excusés ou absents
Bureau national	Président	Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ	Présent
	Secrétaire	Patrick JOSIEN	Présent
	Trésorier	Richard LIS	Présent
Vice-présidents	V. président	Philippe SIERRA	Excusé
	V. président	Antonio CIMINNA	Présent
Présidents de section	Aquitaine	Erick POINEAU	Excusé, pouvoir reçu
	Brest	Antonio CIMINNA	Présent
	Est	Jean-Paul PILLOUD	Présent
	Lorient	Sylvain LEULIET	Présent
	Paris	Pascal HOCQ	Présent
	Toulon	Philippe RAGAIN	Présent
Invités	Paris	Jean-Pierre MONMASSON	Présent
	Toulon	Dominique HARREAU	Présent
	Toulon	Gabriel MUNTANER	Présent

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du C.A. Du 18 juin 2022 ;
- Interventions des présidents de sections ;
- Intervention du président national ;
- Intervention du secrétaire national ;
- Intervention du trésorier national ;
- Questions diverses et tour de table.

1/ PV. du CA du 18 juin 2022 :

Le PV est approuvé à l'unanimité (une adresse mail a été modifiée pour la section de Toulon).

2/ Interventions des présidents de section :

- **Aquitaine**

Pas de question.

- **Brest**

Pas de question.

- **Est**

- **Point sur la Présidence honoraire**

La fonction de Président honoraire n'est pas définie dans nos statuts ni dans notre règlement intérieur ANFMC. La mention sur la médaille de l'amicale de cette distinction visant à honorer un ancien président est laissée à l'initiative des présidents en activité et de leur bureau.

- **Quelle est la tenue à porter par les amicalistes féminines ?**

Le personnel féminin amicaliste non certifié Fusilier Marin (adhérente, sympathisante...) peut porter la tenue d'amicaliste ANFMC avec le béret bleu comportant l'insigne réglementaire « Marine Nationale », ou le tricorne s'il fut d'active auparavant.



- **Lorient**

- **Sur le dernier rapport du Comité National d'Entente (CNE), « quelle suite à donner concernant la fiche *Avenir du monde combattant, que sera mon association dans 20 ans ?* Cela semble un travail à conduire au niveau national, à partir des éléments de « terrain » des sections... »**

➤ Ce sujet relatif à l'avenir du monde combattant n'est pas nouveau puisqu'il avait été abordé en décembre 2020 par la commission de la Défense nationale et des forces armées chargée, à l'époque, et comme le rappelle l'UNC dans une fiche consultable sur Internet, « d'identifier les bonnes pratiques à même d'assurer la pérennité du monde associatif combattant qui est à un moment charnière de son histoire car il est profondément bouleversé par l'attrition naturelle de ses ressortissants. »

➤ Dans cette fiche, l'UNC fait part de sa profonde déception, déplorant que le rapport de ladite commission ne soit pas un document sur le monde associatif combattant mais sur le monde associatif mémoriel, ce qui est bien différent.

Elle note en particulier « qu'il n'y est pas question d'esprit de défense et des valeurs spécifiques portées par ceux qui ont combattu ». Elle note par ailleurs « qu'il n'y est pas fait la moindre allusion aux objectifs des associations rassemblant des combattants comme l'entraide, la promotion de l'esprit de défense, la préservation des acquis de la législation combattante, la défense de la mémoire et de l'honneur de l'armée française. »

➤ L'érosion/réduction des effectifs des associations n'y était visiblement pas traitée.

➤ Le CNE semble remettre le sujet sur la table. Mais là-encore, à la lecture de son compte rendu de réunion de décembre 2022, les réponses apportées par les associations qui le composent, et qui ont été interrogées sur la question de l'évolution des effectifs au sein des associations, montrent que si certaines soulignent certaines pistes nouvelles ou solutions déjà existantes (comme l'arrimage des associations aux unités d'active), d'autres, et pas des moindres, ont une approche essentiellement mémorielle. Ce qui crée toujours de la confusion.

➤ Aujourd'hui, et à la différence d'un certain nombre d'associations ou de fédérations, les effectifs de l'ANFMC sont en progression suite par exemple au réveil de la section de Brest, au développement d'une délégation en Normandie, et surtout grâce au dynamisme de tous. Et cela malgré la création récente des associations de commandos.

L'une des forces de l'amicale étant sa capacité à rassembler sous une unique bannière, celle des fusiliers marins et commandos.

➤ Le conseil d'administration, sur proposition du président, émet donc un avis favorable à laisser les choses s'éclaircir sur ce sujet.

Pour information, le président a contacté la FAMMAC pour l'encourager à intégrer le CNE afin de mettre un peu de sel marin dans ce Comité composé d'une quarantaine d'associations très teintées « Terre de France ».

• **Paris**

- **Point sur l'idée de commémoration en 2023 des 80 ans de Gravelines (Mail de Ludwig Rapeaud, membre de la section de Paris)**

➤ Par mail transmis à la section de Paris, à ALFUSCO, à COMAR DUNKERQUE, à un officier du SRM et à la mairie de Gravelines, Ludwig Rapeaud suggère l'organisation d'une grande commémoration à Gravelines aux alentours du 18 décembre 2023 à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du débarquement du groupe mixte franco-britannique appartenant au n°10 I.A. COMMANDO (réalisé dans la nuit du 24 au 25 décembre 1943). Pour mémoire, 6 français faisaient partie du groupe. L'un d'entre eux, le Maître Wallerand a péri noyé au cours du raid.

➤ Le président estime qu'il appartient à la mairie de Gravelines de se positionner et de pousser cette idée auprès de la marine sachant que, très probablement, les unités d'actives comme l'école et les commandos dont l'activité est forte auront du mal à aligner des délégations, à la différence sans doute des PMM.

➤ La section de Paris, très concernée au regard de sa position géographique, rappelle que cette commémoration est célébrée annuellement depuis 1959 et que la mairie de Gravelines souhaite une cérémonie différente pour ce 80ème anniversaire.

- Congrès 2024 (année du 80ème du DDay)

- Le président rappelle que l'année du 70ème anniversaire du Débarquement, le congrès avait été organisé à Ouistreham. La cérémonie internationale s'était déroulée le vendredi 6 juin (en 2024, le 6 juin sera un jeudi), et le congrès avait été organisé le samedi (quelques visites le matin, l'AG l'après-midi et le dîner de gala le soir). Il n'y avait pas eu de conseil d'administration.
- Pour 2024, la section de Paris, chargée d'organiser le congrès, indique que la cérémonie internationale du jeudi 6 juin ne se déroulera pas à Ouistreham et que les commémorations se dérouleront du 4 au 7 juin (22 cérémonies environ situées à divers endroits), ce qui ne milite pas du tout pour l'organisation du congrès à ces dates ni à cet endroit.
- La section de Paris souhaite vivement organiser le congrès 2024 à Gravelines. Le conseil d'administration se rallie à sa position et la valide après avoir entendu que les conditions y seront optimales (concours mairie, COMAR DUNKERQUE, salles...). Les dates des 11,12 et 13 octobre 2024 sont retenues.
- Pour mémoire, Il est acté pour les congrès à venir que le CA se déroule la veille de l'AG, à la fois pour détendre le timing mais aussi pour permettre aux participants à l'assemblée de pouvoir s'exprimer sereinement et sans contraintes de temps comme ce fut malheureusement pas le cas lors du congrès 2022.

- Corollaire : Biennale des congrès ?

- Le président note que cette question se pose comme en 2022 notamment pour des raisons financières (multiplication des déplacements coûteux qui freinent la participation de certains amicalistes, notamment ceux qui viendraient en couple).
- Il fait observer par ailleurs que nos statuts nous obligent à programmer chaque année une AG au cours de laquelle sont notamment validés les comptes de l'exercice précédent.
- Il émet enfin un avis défavorable à l'organisations d'AG sous forme de visio conférences accompagnées d'un vote électronique, contraires à notre ADN qui place au centre de notre activité le fait de se retrouver physiquement et de se souvenir ensemble de nos disparus.
- A l'issue des échanges sur ce sujet, le conseil d'administration ne donne pas suite à l'organisation de congrès tous les deux ans.

- 2024 sera l'année anniversaire du Débarquement. A cette occasion, pourrions-nous avec le soutien du Souvenir Français honorer nos anciens non décédés au combat en faisant classier leurs tombes (comme pour André FOLLIT par exemple) et permettre la perpétuité inaliénable de leur dernière demeure ?

- Il est rappelé qu'en application de l'article L. 522-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), les tombes des militaires titulaires de la mention « Mort pour la France » sont entretenues à titre perpétuel aux frais de l'État. En outre, s'agissant de ceux qui ne sont pas morts pour la France, passé un certain délai (30 ans), leurs tombes sont susceptibles de passer dans l'oubli.
- Le conseil suggère aux sections de procéder au cas par cas là où elles sont présentes, en prenant contact avec le Souvenir Français afin d'obtenir son aide pour entretenir les tombes de nos camarades, ceux de Kieffer mais également les autres aussi (BFM, RFM ...).

- **Toulon**

- **Organisation du congrès des 20,21 et 22 octobre 2023**

- Les travaux de « L'escalé Casablanca » ne seront pas terminés à la date du congrès. Le village vacances de l'IGESA « Belambra » a donc été choisi mais il comporte certaines contraintes (120 personnes maximum pour le repas de gala, 56 bungalows à disposition avec des emplacements de parking).
- L'enregistrement à l'arrivée et la délivrance de badges se dérouleront dans les locaux de la section. Des navettes seront prévues pour les différents déplacements, y compris pour les amicalistes arrivant par la SNCF (horaires d'arrivée à transmettre à la section).
- Le CA est programmé le vendredi 20 octobre dans la soirée. Le 21 octobre sont prévus une cérémonie au monument aux morts, place Gabriel Péri, une visite d'un bâtiment dans l'arsenal, l'AG et le dîner de gala. Le programme exact sera diffusé ultérieurement.

- **Possibilité de porter les décorations et les brevets sur la parka ? sachant que l'insigne de l'amicale est à gauche sur celui-ci alors que sur la veste il est à droite.**

- Le conseil émet un avis défavorable pour les raisons suivantes :
 - Nos tenues s'alignent sur la Marine d'active qui ne porte pas de médailles sur les parkas ni sur les manteaux.
 - Il n'est pas possible de porter à gauche à la fois les médailles pendantes officielles et le logo de l'amicale.
- Poursuivant sur le sujet des tenues, le président recommande aux présidents de section la diffusion de consignes prônant une certaine sobriété sur les vestes. Certaines, bardées de pin's en tous genres, ressemblent en effet davantage à des sapins de Noël et donnent un message assez brouillon qui ne correspond pas à l'esprit des fusiliers marins et commandos.

- **Qu'en est-il de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 concernant la déclaration des dons au trésor public ? (suite mail du bureau national)**

- En 2022, la réglementation a changé et oblige dorénavant les associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général à déclarer les dons reçus aux impôts et les reçus fiscaux correspondants.
- L'ANFMC ne rentre pas dans ce schéma car elle n'est pas reconnue d'utilité publique et n'est pas non plus une association d'intérêt général. Ne bénéficiant d'aucun de ces deux statuts, l'amicale ne peut pas produire de reçus fiscaux, notamment pour les amicalistes qui abandonneraient leurs frais de déplacement dans le cadre d'activités de l'association.
- Or L'ANFMC est affiliée à la FAMMAC reconnue d'utilité publique. La possibilité de faire « remonter » nos dons à la fédération pour faire bénéficier nos adhérents de reçus fiscaux établis par la fédération a été étudiée avec un spécialiste du domaine fiscal. Les réponses du fiscaliste ont été les suivantes :
 - Il faut que l'organisme émetteur des reçus fiscaux soit bénéficiaire des dons. Or c'est bien notre amicale qui est le bénéficiaire à travers l'abandon de nos demandes de remboursements de frais de déplacements, et pas la FAMMAC. La FAMMAC ne peut donc pas produire des reçus fiscaux au bénéfice de membres de l'amicale
 - Le reçu fiscal est le véhicule nécessaire permettant de bénéficier de la réduction d'impôts.

- Sans reçu fiscal, il n'est pas possible de bénéficier de réduction d'impôts.
 - L'application des textes fait aujourd'hui l'objet d'une surveillance dont on peut penser qu'elle sera plus vive avec le changement des règles intervenu fin 2022.
- Il n'est donc pas possible aujourd'hui de bénéficier légalement de réductions d'impôts au motif d'un abandon de frais de déplacements considérés comme dons faits à l'ANFMC.
- Un amicaliste qui déclarerait pour 2022 de tels dons à l'administration fiscale sans disposer de reçus fiscaux s'exposerait à un remboursement doublé d'une forte amende et pourrait mettre l'amicale dans l'embarras.
- Pour permettre à l'amicale de recevoir des dons et produire les reçus fiscaux correspondants, une étude est en cours pour lui faire obtenir le statut d'association d'intérêt général mais les chances de réussite sont semble-t-il très minces car, à la lecture des textes, l'éventail de nos adhérents n'est pas assez large (très /trop ciblé fusilier marin et commandos).

3/ Intervention du président national

- **Les effectifs** (tableau en annexe II)
- La situation des effectifs de l'amicale se stabilise après une phase de progression. Nous comptons aujourd'hui 1371 membres (vs 1259 Membres il y a 5 ans).
- **Avancées sur les questions de décorations**
- Francis FAUCHART a lancé pas moins de 200 dossiers depuis sa prise de fonction comme Chancelier national. Parmi eux, 143 ont déjà abouti, parfois au prix de plusieurs courriers très argumentés. Le conseil d'administration lui adresse ses plus vives félicitations, à la fois pour son très fort investissement et pour ces remarquables résultats. Il est aujourd'hui assisté à l'échelon national par Jean-Pierre MONMASSON désigné officiellement comme chancelier national adjoint auprès de nos correspondants de la DPMM (PM3).
- **La symbolique apparaissant sur nos drapeaux**
- Chaque section a, comme demandé, transmis une photo de ses drapeaux. A l'analyse de celles-ci, on constate une quasi-uniformité entre eux (sur une face les ancres croisées avec les éléments concernant l'Amicale et, sur l'autre, les fusils entrecroisés, la dague et la mention des campagnes : TOE, 14-18, 39-45, AFN).
- Le drapeau réalisé et conservé par Gérard VAILLANT fait exception. Le président indique qu'il a été interdit de sortie par Erick POINEAU pour représenter la section Aquitaine, en raison de plusieurs fautes d'orthographe sur des noms de batailles qui y figurent
- Il est alors rappelé au cours des discussions qui suivent que, selon les usages, seuls les drapeaux d'unités d'active ou d'anciennes unités d'active comportent des noms de batailles sur leurs plis.
- En conclusion, le conseil d'administration confirme que
 - Les drapeaux de l'amicale ne doivent pas comporter de noms de bataille.
 - La confection de nouveaux drapeaux (et de nouveaux fanions) doit faire l'objet d'un contrôle.
 - Le drapeau détenu par Gérard VAILLANT ne peut pas représenter l'amicale lors des cérémonies pour les raisons qui précèdent.

- **La journée du Fusilier Marin (3ème mercredi d'octobre)**

Cette journée se déroulera le 18 octobre pour l'année 2023.

- **Demande d'adhésion de M. Tobias SLAWIK transmise par la section de Paris**

Rappel des statuts : « Peuvent être nommées comme membres sympathisants par le conseil d'administration, les personnes adhérant aux valeurs des fusiliers marins et commandos. Un membre sympathisant est coopté par 2 membres ».

La dernière condition n'étant pas remplie, le conseil émet un avis défavorable.

- **Projet de création d'un « D-Day land » en Normandie**

Le projet a fait l'objet dans les mois qui ont précédé de plusieurs articles dans des quotidiens nationaux. Il fait aujourd'hui l'objet de critiques sur le plan écologique. Tout semble calme mais nous restons attentifs à son évolution.

- **Place des marins au Conseil national de la FNAP**

- Le Commissaire général BEYRIES représente l'ANFMC pour un an encore au Conseil national de la FNAP. La fédération a ouvert un deuxième poste de marin, comme il vient d'ouvrir deux postes pour les gendarmes et deux postes pour l'armée de l'air.
- Jean-Michel BENALET qui a proposé sa candidature pour ce deuxième poste n'a pas vocation cette année à remplacer le commissaire général.

4/ Intervention du secrétaire national de l'amicale

- **Possibilité de proposer au profit des sections de l'amicale des missions d'intérêt général (MIG) réalisées par les jeunes du Service National Universel (SNU) lors de leur 2ème phase obligatoire du SNU**

- Le secrétaire national présente le Service National Universel (SNU) dans ses grandes lignes et les 2 phases obligatoires de ce projet de campagne du Président MACRON qui s'adresse à un public de 15 à 17 ans.
La phase 1 est un séjour de cohésion de 2 semaines et la phase 2 une Mission d'Intérêt Général (MIG) d'une durée de 84h00 ou de 12 jours consécutifs qui doit être exécutée dans l'année qui suit le séjour de cohésion.
- Chaque section de l'amicale peut proposer une mission à son profit sur le site national SNU. Il convient de bien définir l'activité, le nombre de jeunes nécessaires (en lien avec la capacité d'accueil et d'encadrement possible). Le détail est à transmettre préalablement par les présidents de section au secrétaire national qui pourra les conseiller utilement.
- Le fait de pouvoir accueillir des jeunes du SNU est susceptible d'élargir le public auquel nous nous adressons et pourrait être un atout venant consolider notre dossier de demande de reconnaissance d'association d'intérêt général.

5/ Rénovation de la Ferme des commandos

- La Ferme des commandos à Ouistreham est un lieu historique où ont ponctuellement stationné les commandos du 1er BFM. Bien après les combats, le site est devenu un lieu de rassemblement « mémoriel ».
- Son état actuel et sa préservation à l'issue d'une rénovation qui reste à entreprendre ont fait l'objet de plusieurs reportages visant à recueillir des fonds. Une cagnotte publique a été constituée. La position de la région et des communes concernées n'est pas encore clairement définie au sujet de cette rénovation.

- Compte tenu des zones d'ombre existantes, l'ANFMC n'envisage pas pour l'instant de participation financière à sa remise en état.

6/ Intervention du trésorier national

Le trésorier présente le bilan financier de l'exercice 2022 (caisse nationale).

- Le bilan financier est validé par le CA.
- Le rapport financier est joint en annexe I.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt le CA à 16h35

Villers-Bretonneux, le 8 mars 2023

Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ
Président de l'ANFMC

Patrick JOSIEN
Secrétaire national de l'ANFMC
Rapporteur de la réunion

Signé Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ

Signé Patrick JOSIEN

Annexe I - Bilan financier 2022

AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2022 - COMPTABILITE COURANTE			
DEBIT		CREDIT	
Cotisation à la FAMMAC (300x5 € + 1500 €)	1 850,00 €	cotisations des sections	4 290,00 €
cotisation à la "Flamme sous l'Arc de Triomphe"	200,00 €	subvention du Ministère des Armées	-
cotisation à la FNAP	180,00 €		
Gerbe Arc de Triomphe	230,00 €	participation FAMMAC Gerbe Arc de Triomphe	90,00 €
Gerbe MOULIN DE LAFFAUX	170,00 €	remboursement FAMMAC Gerbe Moulin de Laffaux	170,00 €
Gerbe LARGENTIERES	120,00 €		
Gerbe OUISTREHAM	120,00 €		
FAMMAC panneau Laffaux	200,00 €		
participation Caisse Nationale - Congrès Chores les Beaunes	1 500,00 €	vente de 6 palmettes Trésorier Nat	75,80 €
renversement dons grands anciens - Musée des Fusiliers Marins	1 015,00 €		
repas LES AMANDIERS NANTERRE CA du 28/02/2022	300,00 €		
frs de tenue de compte	100,20 €	intérêts comptes sur livrets	239,46 €
gestion du site Web National - Jean-Christophe ROUXEL 2021	400,00 €		
frs secrétariat bureau national	265,78 €		
frs postaux bureau national	191,81 €		
Total des dépenses	6 642,79 €	Total des recettes	4 655,06 €
excédent	0,00 €	déficit	1 777,73 €
TOTAUX	6 642,79 €	TOTAUX	6 642,79 €

BILAN AU 31-12-2022			
ACTIF		PASSIF	
2 - IMMOBILISATIONS	- €	1 - CAPITAUX	21 774,80 €
		capital	19 997,07 €
		résultat de l'exercice 2022 - DEFICIT	1 777,73 €
3-STOCKS	- €		
Stock palmettes funéraires (0 à 12,80 €)	- €		
4 - COMPTES DE TIERS	- €	4 - COMPTES DE TIERS	- €
5 - COMPTES FINANCIERS	21 774,80 €		
livret crédit mutuel	17 834,47 €		
compte courant Crédit Mutuel	- 4 140,33 €		
TOTAUX	21 774,80 €	TOTAUX	21 774,80 €

Le Trésorier National

Richard LIS



ANNEXE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN EXERCICE 2022			
détail des cotisations 2022 et du reliquat 2021 :			
section de Lorient			1 000,00 €
section de Toulon	(1060+430)		1 490,00 €
section de Paris			710,00 €
section de l'Est			245,00 €
section de Brest	(250+210)		590,00 €
section Aquitaine			255,00 €
			<u>4 290,00 €</u>
INTERETS DU COMPTE SUR LIVRET			239,46 €
COTISATIONS			
FAMMAC : 300 adhérents à 5,50 €			1 650,00 €
Flamme sous l'Arc de Triomphe : 1000 adhérents			200,00 €
FNAP : 800 adhérents parachutistes			180,00 €
			<u>2 030,00 €</u>
GERBES			
Gerbe Arc de Triomphe (participation FAMMAC 90 €)	(230 € - 90 €)		140,00 €
Gerbe Moulin de Laffaux (remboursement FAMMAC)	(170 € - 170 €)		0,00 €
Gerbe LARGENTIERES			120,00 €
Gerbe OUISTREHAM			120,00 €
			<u>380,00 €</u>
PARTICIPATIONS DE LA CAISSE NATIONALE			
Congrès National Chores les Beaunes			1 500,00 €
participation panneau LAFFAUX versé à la FAMMAC			200,00 €
			<u>1 700,00 €</u>
renversement des dons pour nos grands anciens			
musée des fusiliers marins			1 015,00 €
FRAIS DE REPAS LES AMANDIERS (CA du 28/02/2022)			300,00 €
FRAIS DE SECRÉTARIAT			265,78 €
FRAIS POSTAUX			191,81 €
FRAIS TENUE DE COMPTE + carte de dépôt			100,20 €
PALMETTES FUNÉRAIRES			
Stock initial : 6 palmettes à 12,80 €			75,80 €
vente au trésorier national : 6 palmettes à 12,80 €			-75,80 €
stock final : 0 palmettes à 12,80 €			<u>0,00 €</u>
Gestion site internet national (Jean-Christ. ROUXEL) 2021			200,00 €
Gestion site internet national (Jean-Christ. ROUXEL) 2022			200,00 €
SUBV DEF NAT Congrès National Chores les Beaunes			0,00 €

Annexe II – Tableau des effectifs

Tableau ANFMC Effectifs des sections

	AQUITAINE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations 2019 et 2021	EST	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations 2019 et 2021
Exercices																		
Nb Membres Titulaires		72	77	76	75	77	72				79	76	73	84	78	66		
Nb Membres associés		0	0	0	0	0												
Nb Membres d'honneur		2	2	2	2	2	2											
Nb Membres bienfaiteurs		2	2	2	2	2	2											
Nb Membres Sympathisants		4	4	4	4	4	4				4	3	5		6	9		
Nombres de Membres		80	85	84	83	85	80	0	0	0	83	79	78	84	84	75	0	
Nb d'Adhésions		9	6	3			2				6	0	6		5	3		
Mutations							2											
Nb Membres DCD		4	2	2	5	4					5	3		3	4	3		
Nb Membres démissionnaires		0	0	0			3					2			1	1		
Nb Membres radiés		0	0	0								1						
Nombre de Mb sortants		4	2	2	5	4	5				5	6	3			4		
Déférence Entrées / Sorties		5	4	1	-5	-4	-3				1	-6	3	0	5	-1		
Veuves		2	2	2	5	0	3				9	9	9	9	2	2		
Effectifs hors veuves		78	83	82	78	85	77				74	70	69	75	82	73		

	LOIRET	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations 2019 et 2021	PARIS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations 2019 et 2021
Exercices																		
Nb Membres Titulaires		530	522	525	520	491	483				121	126	122	147	118	128		
Nb Membres associés		46	55	59		63	65				3	3	3		2	2		
Nb Membres d'honneur		0	3			0					1	1	1		1			
Nb Membres bienfaiteurs		10	7	6		7	6				0	0	0		0			
Nb Membres Sympathisants		7	7	7		7	7				30	30	29		27	30		
Nombres de Membres		593	594	597	520	568	561			0	155	160	155	147	148	161		
Nb d'Adhésions		32	32	29		10	56				6	3	14		2	5		
Mutations											2	2	0		1	1		
Nb Membres DCD		17	18	16	25	28	9				3	5	4	1	4	5		
Nb Membres démissionnaires		5	5	6		7	5				2	3	1		0			
Nb Membres radiés		8	10	7		15	0				1	6	3		0	3		
Nombre de Mb sortants		30	33	29	25	50	14			0	8	16	8	1	5	9		
Déférence Entrées / Sorties		2	-1	0	-25	-40	42				-2	-13	6	-1	-3	-4		
Veuves		39	49	51	55	63	70				7	6	6	7	8	7		
Effectifs hors veuves		554	545	546	465	505	491				148	154	149	140	140	154		

	Toulon	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations 2019 et 2021	BREST	2020	2021	2022	2023	Variations 2019 et 2021	TT 2017	TT 2018	TT 2019	TT2020	TT2021	TT 2022 au 28/02/22
Exercices																					
Nb Membres Titulaires		299	317	322	367	388	378				26	62	68			1101	1118	1118	1219	1214	1195
Nb Membres associés		4	7	9		3	6									53	65	71	0	68	73
Nb Membres d'honneur		1	5	6		2	2					1	1			4	11	9	2	6	6
Nb Membres bienfaiteurs		1	2	2		2	2									13	11	10	2	11	10
Nb Membres Sympathisants		43	49	57		32	33				2	4	4			88	93	102	6	80	87
Nombres de Membres		348	380	396	367	427	421				28	67	73			1259	1298	1310	1229	1379	1371
Nb d'Adhésions		28	35	42			19				3	39	6			81	76	94	3	56	91
Mutations							1									2	2	0	0	1	4
Nb Membres DCD		10	6	11	8	9	4				1	2	1			39	34	36	43	51	25
Nb Membres démissionnaires			24	21			1									7	34	28	0	8	7
Nb Membres radiés							31						2			9	17	10	0	15	36
Nombre de Mb sortants		10	30	32	8	9	37				1	2	3			57	87	74	40	70	72
Déférence Entrées / Sorties		18	5	10			-18									24	-11	20	-31	-42	16
Veuves		9	9	9	9						1	1	1			66	75	77	86	74	83
Effectifs hors veuves		339	371	387	358	427	421				27	66	72			1193	1223	1233	1143	1305	1288